Département des Côtes d'Armor Arrondissement de Dinan Canton de Lanvallay Commune de LE QUIOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le 19 juin à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

Secrétaire de séance : Lucie CHEVALIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h36 Il est constaté que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Commissions communales
- Commissions pour Dinan Agglomération (sous réserve)
- Approbation des comptes de gestion 2019
- Vote des comptes administratifs 2019
- Vote des taux d'imposition 2020
- Vote des subventions aux associations
- Affectation du résultat de 2019 pour le budget principal 2020
- Vote du budget communal 2020
- Création d'un poste de secrétariat, suite départ en retraite de l'actuelle secrétaire
- Attribution d'une indemnité de gardiennage de l'église (délibération à chaque début de mandat)
- Point sur l'avancement de création du site internet pour la commune, délibération à prendre (présentation par Axel HERVET)

Point sur le bilan de la commune à ce jour et historique depuis le début des mandats

Monsieur le Maire fait part du bilan de la commune à ce jour et retrace l'historique depuis le début de 2008. Il présente le bilan financier :

Depuis 2013 jusqu'à 2017, la commune a perdu 63 232 euros de dotations dues par l'état. En 2013 nous percevions 79 264 euros de dotation alors qu'en 2017 la commune ne recevait que 56 269 euros. Cette baisse de dotation accumulée tous les ans formule un total de 63.232 euros.

Depuis 2018, les dotations perdues sont compensées par la dotation de solidarité rurale ce qui permet d'avoir un volant de dotation à hauteur de 20 407 euros, taux constant mais qui ne permet pas d'avoir les revenus de 2013.

Ces baisses de dotation ont demandé beaucoup d'efforts de gestion, cependant les municipalités successives ont souhaité investir, en remettant les archives communales en état ainsi que l'organisation de la mairie. Nous avons terminé le lotissement communal, l'aménagement de l'agglomération permettant la mise en place d'un espace de chemin « doux » reliant les différents lieux emblématiques de la commune, le renforcement des trayaux pour notre école publique, lui apportant une nouvelle dynamique sans oublier la

participation financière apportée à l'ex communauté de communes du pays d'Evran pour la future maison de l'enfance.

A cela s'est ajouté l'agrandissement du cimetière, l'entretien de la voirie communale aujourd'hui communautaire et l'embellissement floral et paysager de notre commune.

Tous ces efforts montrent la volonté des municipalités d'apporter une vitalité nécessaire à la vie communale, cette vitalité permettant à nos commerçants d'entreprendre.

Frais de Personnel:

Les frais de personnel s'élèvent à 67 211 euros se répartissant de la manière suivante :

Patrice Goupil à 35 heures agent communal : 33281 euros brut chargé, Huguette Chesnel à 28 heures secrétaire de mairie : 32439 euros brut chargé

Frédérique Mauffrais : agent d'entretien 1491 euros brut chargé

Madame Chesnel ayant droit à la retraite, il sera proposé de prendre une secrétaire de mairie à 17 heures maximum, ce qui permettra de réaliser une économie supplémentaire au budget communal. Monsieur le Maire rappelle qu'il ne faut pas oublier le passé et si madame Chesnel avait 28 heures de travail à la semaine, c'était dû également au travail de recollement nécessaire du manque d'état civil, et qu'il a fallu de 2008 à 2015 une organisation sereine et organisée.

L'encours de la dette est de 520 euros par habitants, pour comparaison il est 835 euros pour le département, 769 euros pour la région et 535 euros pour l'état ; la commune n'est en aucun cas endettée mais supporte de plein fouet les baisses de dotation de l'état des années 2013 à 2017.

L'emprunt pour l'aménagement du lotissement se terminera en 2025, il restera donc à la fin du mandat 2026 130 000 euros sur trente ans !

Tout cela nous encourage à réfléchir aux économies, toutes les économies nécessaires!

Monsieur le Maire ajoute assumer l'élection de trois adjoints, chacun aura son rôle, être présent aux nombreuses réunions, organiser des réunions suivant leurs compétences et thématiques avec leurs collègues conseillers municipaux, pour exemple le site internet et le bulletin municipal, les travaux communaux, voirie, etc.

Attribution des commissions communales pour les conseillers municipaux

Monsieur le Maire propose les commissions suivantes pour les conseillers municipaux :

| Membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales | Conseil communautaire | |
|---|--|--|
| | DINAN agglomération | |
| Alexandre GUERIN Délégué du Président du TGI Adeline PEPION, Déléguée de l'Administration (sous-préfecture) | Arnaud CARRE, titulaire Axel HERVET, suppléant | |
| Désigner un élu : Charles LEFORT | | |

| Voirie | animations communales - cérémonies |
|-----------------------------|--|
| Adeline PEPION, responsable | Erwann DIVEU responsable |
| Brieuc LABOUE | Brieuc LABOUE Amandine MORIN Lucie CHEVALIER |
| OSLPE | |

| Arnaud CARRE, titulaire | | | |
|--|--|--|--|
| Axel HERVET, suppléant | | | |
| Axer richter, suppleant | | | |
| | | | |
| Dâtimonts communicate et traverre | Fundament at Syndicat des Four | | |
| Bâtiments communaux et travaux | Environnement et Syndicat des Eaux | | |
| | FLEURISSEMENT | | |
| Erwann DIVEU, responsable | Adeline PEPION responsable | | |
| Adeline PEPION | Amandine MORIN | | |
| | Brieuc LABOUE | | |
| | Bénévole : Mary BRITTON | | |
| | , | | |
| CCAS | Syndicat Ecole des Faluns-Jules Verne | | |
| (5 élus et 4 non élus) | Titulaires : | | |
| Elus: | Axel HERVET | | |
| Arnaud CARRE Président | Thierry CHAPON | | |
| Thierry CHAPON | , | | |
| Amandine MORIN | Suppléants : | | |
| Lucie CHEVALIER | Amandine MORIN | | |
| Sonia QUEMENER | Brieuc LABOUE | | |
| Non élus : | Stream Engole | | |
| Charlotte GUERIN | | | |
| Marjorie VESLIN | | | |
| Nathalie MESNAGE | | | |
| Emeline BACQUEYRISSE | | | |
| Funéraire | Délégué défense et gendarmerie | | |
| | Sécurité routière | | |
| Arnaud CARRE, responsable | Christine LOGUIVY | | |
| Erwann DIVEU et Thierry CHAPON, suppléants | | | |
| Mission locale du Pays de Dinan - MDPH | S.D.E. Syndicat départemental d'énergie | | |
| Cohésion sociale à Dinan Agglomération | | | |
| Christine LOGUIVY, responsable | (un titulaire et un suppléant) | | |
| Amandine MORIN | Adeline PEPION, titulaire | | |
| | Axel HERVET, suppléant | | |
| | , | | |
| Délégué pour le CNAS | Bulletin municipal et site Internet | | |
| Arnaud CARRE, délégué des élus | Axel HERVET | | |
| Huguette CHESNEL, déléguée des agents | Sonia QUEMENER, Lucie CHEVALIER, Charles | | |
| inagactic critories, acidence aes agents | LEFORT, Amandine MORIN, Arnaud CARRE | | |
| | LLI ONI, AIIIaiiuiiie WONIN, AIIIduu CARRE | | |
| | | | |

Votants: 11 Votes pour: 11 Les commissions sont acceptées

Attribution des commissions pour Dinan Agglomération

Monsieur le Maire propose de reporter l'attribution des commissions pour Dinan Agglomération à la prochaine réunion de conseil municipal, n'ayant à ce jour pas reçu leurs propositions.

Proposition de prévisions pour le budget primitif 2020

Monsieur le Maire fait lecture et détaille les écritures budgétaires passées en 2019 et explique les prévisions pour le budget primitif 2020.

Monsieur le maire propose de diminuer le coût de la dépense en électricité, sachant que les horaires d'éclairage public ont déjà été revus. Il en sera débattu en Septembre.

Monsieur Thierry CHAPON propose d'augmenter les loyers communaux qui ne l'ont pas été depuis 2011. Monsieur le maire lui répond que cela doit suivre l'indexation et le coût de la vie ; quant à Monsieur Diveu, il ajoute qu'il faudra réaliser un inventaire des travaux des appartements pour pouvoir louer décemment les logements communaux.

Monsieur Erwann DIVEU propose de récupérer l'eau de pluie de façon conséquente, proche du bâtiment communal, et précise qu'il a pu récupérer 4 fûts de 1000 L **gratuitement** pour la commune. Cela permettra de réduire les frais d'eau pour l'arrosage en centre bourg.

Monsieur DIVEU ajoute également que l'on peut prendre de l'eau pour l'arrosage dans les carrières de la gare, il s'agit simplement d'y faciliter l'accès. Il est convenu avec Madame Adeline PEPION de faire le point avec l'agent communal à ce sujet.

Monsieur Axel HERVET ajoute que la directrice de l'école des Faluns du Quiou, Madame QUINQUIS, pense pouvoir utiliser la salle de motricité, désormais rénovée, isolée, et qui dispose d'un WC, en salle de dortoir. Il fera le point et demandera l'expertise d'Erwann Diveu quant aux travaux à engager pour exemple des volets qui pourraient être posés aux fenêtres, un nouveau radiateur ainsi que les machines à laver et à sécher qui pourront être ramenées à cet endroit.

Approbation des comptes de gestion 2019 pour le budget principal communal

Madame Adeline PEPION, deuxième adjointe, demande au Conseil Municipal, après étude et délibération, d'approuver les comptes de gestion 2019 **pour le budget communal**.

Votants: 11 Votes pour: 10 Abstention: 1 (Monsieur le Maire) LES COMPTES DE GESTION 2019 SONT APPROUVÉS

Vote des comptes administratifs 2019 pour le budget principal communal

Monsieur Axel HERVET, premier adjoint, est désigné président de séance pour le vote des comptes administratifs 2019, Monsieur le Maire s'étant retiré pour cette occasion.

Après étude et délibération, il fait procéder au vote des comptes administratifs 2019 à main levée POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.

Votants: 11 Votes pour: 10 Abstention: 1 (Monsieur le Maire)

Vote des taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2020, d'appliquer 1 % d'augmentation concernant la taxe foncière (bâti) et la taxe foncière (non bâti). Pas d'augmentation pour la taxe d'habitation.

Après délibération, il est procédé au vote à main levée

Votants : 11 Votes pour : 11 **Les taux votés sont donc les suivants :**

Taxe foncière (bâti) : 15.96 %

Taxe foncière (non bâti): 56.10 % Taxe d'habitation: 11.44 %

Subventions aux associations et autres organismes

Suite aux demandes reçues en mairie, Monsieur le Maire propose de voter les subventions pour les associations qui en ont fait la demande. Les subventions seront versées après présentation par ces

associations de leur compte de gestion de l'année et du bilan financier.

| FNACA de Plouasne | 50 |
|----------------------------------|--------|
| Groupement des Communes aux Noms | |
| burlesques et chantants | 34.50 |
| Resto du Cœur | 50 |
| Palet Quiousien | 50 |
| Les Obélisques - fléchettes | 50 |
| APE du collège de Plouasne | 72 |
| ASS. CHASSEURS | 50 |
| APE Evran - Le Quiou | 72 |
| Relais des villages de Tréfumel | 50 |
| Fondation du Patrimoine | 55 |
| Comice Agricole | 0 |
| Club Canoë k | 50 |
| MONTANT TOTAL: | 583.50 |

Il a été procédé au vote à main levée. Votants : 11 Votes pour : 11

Affectation du résultat de 2019 pour le budget principal.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 46 455.69 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnementcomme suit :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice : - 17 837.49
Résultats antérieurs reportés : 64 293.18 **Résultat à affecter :** 46 455.69

Affectation: R 002: 46 455.69 €

Solde d'exécution d'investissement :

Résultat de l'exercice :- 914.62Résultats antérieurs reportés :19 244.49Résultat à affecter :18 329.87

Affectation au R 001: 18 329.87

Affectation en réserves R 1068 en investissement : 0.00

Votants: 11 Votes pour: 11

Vote du budget primitif 2020 pour la Commune

Monsieur le Maire détaille le budget primitif principal communal pour l'année 2020. Après délibération du Conseil Municipal, il a été procédé au vote à main levée :

Votants: 11 Votes pour: 10 Abstention: 1

Création d'un poste de secrétaire de mairie

Monsieur le Maire rappelle que Madame Huguette CHESNEL, actuelle secrétaire de mairie, partira en retraite au 1^{er} octobre 2020. Afin de la remplacer, il propose de **créer le poste pour la fonction de secrétaire de mairie,** suivant l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Contractuel ou titulaire

Votants: 11 Votes pour: 11

Attribution d'une indemnité de gardiennage de l'église communale

Monsieur le Maire propose d'accorder une indemnité de gardiennage de l'église communale de Le Quiou à la personne qui assurera cette fonction.

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration référencée NOR/D/1100853/C en date du 4 janvier 2011, Monsieur le Maire propose 150 € annuel.

Après délibération, il est procédé au vote à main levée.

Votants: 11 Votes pour: 11

Mise en place du site internet de la commune

Axel HERVET, premier adjoint, présente le projet définitif retenu parmi plusieurs offres, pour mettre en place le site internet de la commune de Le Quiou.

C'est la société A3 Web sise à 49280 La Séguinière qui a été retenue. Un accord avait déjà été donné par délibération n° 44 du 17/12/2019 pour prévoir cette dépense en investissement au budget 2020. C'est la charte graphique n° 4 qui a été retenue.

- Le coût annuel de fonctionnement est de 238 €
- Le coût d'installation avec prestations optionnelles est de 2 328 € à prévoir en investissement sur le budget 2020.

Après délibération, il est procédé au vote à main levée.

Votants: 11 Votes pour: 11

ACCORD pour mise en place du site Internet et son coût.

Adhésion au groupement de commande portant sur l'acquisition de masques dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus

En préambule de cette affaire, Monsieur le Maire souhaite remercier Monsieur Didier LECHIEN, maire de Dinan, qui a eu l'amabilité d'avancer et d'offrir gratuitement des masques en tissu en complément de ceux aimablement réalisés par l'atelier couture de l'association des Burlesques du Quiou. Cela a permis à la population quiousienne d'avoir des masques distribués au plus vite avant le déconfinement.

- A la suite le Conseil municipal,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, qui précise en son article 28 : « Des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics » « La convention constitutive du groupement, signée par ses membres, définit les règles de fonctionnement du groupement. Elle peut confier à l'un ou plusieurs de ses membres la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres ».

Considérant que dans la lutte contre le Coronavirus, toutes les solutions barrières comptent,

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé, le vendredi 03 avril 2020, a ouvert la voie à un usage accru des masques, même artisanaux, par le grand public afin de limiter la propagation du coronavirus Covid-19,

Considérant que l'Académie de Médecine, dans son avis du 02 avril 2020, recommande que le port d'un masque « *grand public* » ou « *alternatif* » aux masques médicaux soit rendu obligatoire pour les sorties pendant la période de confinement et lors de sa levée,

Considérant que le vendredi 3 avril, lors de son point de presse quotidien, le directeur général de la santé, Jérôme Salomon a déclaré « Nous encourageons le grand public, s'il le souhaite, à porter des masques, en particulier ces masques alternatifs qui sont en cours de production »,

Considérant qu'il résulte de ce qui précède, qu'il existe une urgence impérieuse à doter le grand public de masques alternatifs,

Considérant que la tension extrême sur la production des masques n'est pas compatible avec les délais habituels de mise en concurrence et de consultation,

Aussi, afin de réaliser une économie d'échelle, de mutualiser les procédures de passation de marché, de gagner en termes d'efficacité et de sécurité juridique ou encore de simplifier les phases de la procédure marché pour les membres, il est souhaitable de créer un groupement de commandes entre Dinan Agglomération et les communes concernées. Le groupement a pour mission de coordonner et optimiser les actions des différentes parties, en gérant la préparation et la passation des marchés publics susceptibles de répondre aux besoins des membres du groupement, à savoir l'acquisition et le déploiement d'un logiciel de gestion des accueils de loisirs et des cantines.

Les besoins sont évalués de la manière suivante :

| Commune: | Commande 1- | Commande 2- | Commande |
|----------|---------------|---------------|---------------|
| | Masque adulte | Masque adulte | masque enfant |
| LE QUIOU | | 190 | 31 |
| | 90 | | |

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de masques, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente;
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;

Votants: 11 Votes pour: 11

Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer les conventions pour l'économie d'énergie

Monsieur le Maire fait part de la proposition du service Conseil en Energie Partagé de Dinan Agglomération qui stipule la possibilité pour le Maire de signer deux conventions permettant, après étude des dossiers, de percevoir une compensation financière suite à des travaux occasionnant une économie d'énergie.

- Une convention de partenariat relative à la valorisation des certificats d'économies d'énergie des collectivités de Dinan Agglomération, signée entre la commune et Dinan Agglomération,
- Une convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'une gestion groupée des certificats d'économies d'énergie, signée entre la commune et la Région.

Sachant que Dinan Agglomération prend en charge l'élaboration et la gestion des dossiers de demande CEE via la plateforme numérique régionale. Dinan Agglomération percevra la compensation financière et la reversera à la commune, après déduction de 8 % correspondant aux frais de gestion.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer ces deux conventions.

Après délibération, il est procédé au vote à main levée.

Votants: 11 Votes pour: 11

ACCORD DONNÉ POUR SIGNER LES DEUX CONVENTIONS

Demande de Monsieur LYRE

Monsieur Lyre a adressé un courrier à la mairie, avec pour objet les dommages aux biens privés et communaux. Monsieur le maire et Monsieur Erwann Diveu se rendront à son domicile le samedi 27 juin prochain à 10 heures.

<u>Demande de Monsieur Ramard maire de Saint Juvat concernant une réunion entre maires du secteur des faluns.</u>

Monsieur le maire rapporte le mail reçu de Monsieur Ramard concernant une participation à une réunion du secteur des faluns.

Seraient conviés les maires de Tréfumel, Plouasne, Saint-Juvat et le Quiou afin d'échanger sur le faire ensemble dans le cadre de la mise en œuvre des projets communaux, porter message et projets communs à l'échelle de l'agglomération, la poursuite de la mutualisation des moyens, couverture téléphonique et numérique, ligne de transport, avenir de la maison des faluns, entretien de la basse vallée de la Rance.

Monsieur le Maire relate les différentes réunions liées à la mutualisation courant le dernier mandat et qui auraient pu déboucher sur une éventuelle commune nouvelle, il propose un débat à l'assemblée municipale à ce sujet ; Il rappelle qu'au dernier mandat seuls participaient Plouasne, Le Quiou et Saint-Juvat.

Après débat et même si certaines thématiques proposées peuvent être intéressantes, le conseil municipal du Quiou ne souhaite pas participer pour le moment à ces réunions de mutualisation. Certains conseillers municipaux estiment avoir perdu leur temps au courant de l'ancien mandat et qu'il était dommageable qu'au départ du projet nous n'étions pas quatre communes mais trois. D'autres ajoutent en avoir entendu parler lors de la campagne électorale municipale, et qu'il restait encore dans l'esprit de la population des incompréhensions.

En conclusion, les conseillers municipaux du Quiou souhaitent s'investir pour leur commune, et participer le plus possible aux différentes réunions thématiques proposées par les compétences de l'agglomération.

C'est pourquoi ils ont demandé à Monsieur le Maire de ne pas participer pour le moment à ces réunions.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire, Arnaud CARRÉ